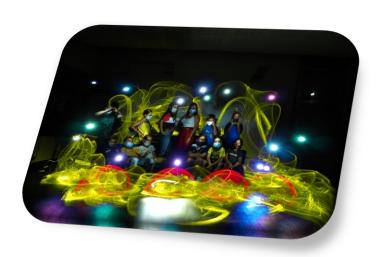


2022-2025

# ACCUEIL DE LOISIRS LA BASTIDE Projet éducatif





835 Route de Pertuis - 84300 Cavaillon

Tel: 04 90 71 39 95

cs-labastide.fr

### 1. Introduction

Le centre social La bastide est une association régie par la loi 1901 avec un conseil d'administration qui assure la direction de l'association. Il est situé au cœur des quartiers sud de cavaillon. La Bastide étant implantée sur un des 2 quartiers prioritaires de la ville le QPV2, elle s'attache à travailler autour de ce secteur ainsi que sur sa zone d'influence. Elle s'ouvre également sur l'ensemble du territoire cavaillonnais.

Le centre social vient de renouveler son projet social et propose de nouvelles orientations qui vont induire les projets futurs du centre de loisir. Cependant des actions antérieures continuent de se développer et de nouvelles vont prendre le jour selon les besoins et les attentes de la population ciblée.

Concernant l'accueil collectif de mineurs (ACM), le projet éducatif se fonde sur des valeurs partagées et défendues par le centre social. : Celle de l'accès aux loisirs pour tous.

3 axes de travail ont été défendus :

- Renforcer et accompagner la fonction parentale.
- Lutter contre l'isolement : réduire les inégalités en favorisant l'accès aux droits et au numérique.
- Valoriser la citoyenneté en accompagnant le vivre-ensemble.

# 2. L'accueil collectif de mineurs

Un agrément a été délivré par la SDJES84 nous permettant d'accueillir 40 enfants avec une habilitation pour les 6-17 ans.

La tranche 13-17 ans est orientée vers l'accueil jeune de l'IFAC qui intervient sur les différents quartiers de la ville cependant nous restons sensibles aux attentes des jeunes, cela permet d'identifier les besoins. Nous pouvons donc en accueillir (surtout les filles) pour ne pas leur fermer les portes.

L'ACM est ouvert toute l'année et fonctionne chaque mercredi et à chaque période de vacances scolaires (sauf en été fermeture après la semaine du 15 août)

Sur les mercredis, un accueil commun est mis en place pour tous les âges. Toutefois, sur la période de vacances, l'accueil des enfants est réparti selon leur âge, deux groupes d'animation sont constitués : les 6-8 ans et 9-12 ans. Cela permet de prendre en compte le rythme des enfants et d'adapter les animations.

Selon les effectifs, il est possible de faire des modifications tranches d'âge des groupes.

# 3. Le fonctionnement :

Chaque jour d'accueil, le centre ouvre de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les horaires peuvent être modifiées de manière exceptionnelle lors de certaines activités ou sorties.

Un accueil échelonné est proposé de 9h à 9h30 et de 14h à 14h30.

Il n'y a pas de temps de repas le midi. Les enfants rentrent chez eux. Lors des sorties, les enfants apportent leur pique-nique.

Les gouters sont également menés par les enfants.

# Les mercredis:

Nous avons mis en place des inscriptions pour le mercredi. Les familles peuvent inscrire leur enfant jusqu'à la veille.

Les enfants peuvent venir à la journée ou à la demi-journée.

# Les périodes de vacances :

Une inscription préalable est obligatoire pour la semaine. Cependant, les enfants inscrits peuvent venir à la journée ou à la demi-journée.

Dans le cas où l'effectif n'est pas plein il y a la possibilité de venir à la journée.

# 4. Les modalités d'inscription

Pour pouvoir bénéficier de l'ACM, il faut prendre la carte d'adhésion du centre social, qui est une adhésion familiale valable pour une année (de septembre à aout).

Ensuite, une fiche sanitaire et des autorisations parentales sont demandées pour chaque enfant s'inscrivant au centre. Pour le règlement des activités à l'accueil de mineurs, le mercredi les enfants doivent régler par un ticket soit 1 euro pour la journée. Pour les vacances, les tarifs varient selon le quotient familial des familles. Pour cela il y a 4 tranches de tarifs.

#### 5. Les lieux

Le centre social dispose de 5 salles d'activités, d'une cour et d'un espace vert clôturés. Un petit coin cuisine permet de pouvoir organiser des ateliers.

# 6. L'équipe

L'ACM dispose d'un agrément pour 40 enfants.

L'équipe pédagogique doit être constituée d'au moins :

50% de personnels diplômes

25% de personnels stagiaires

25% de personnels non qualifiés

#### C'est-à-dire:

- √ 1 directrice avec niveau BPJEPS ou BEATEP
- √ 3 animateurs avec le niveau BAFA/BAPAAT/BPJEPS

Et des stagiaires

# 7. Les objectifs

# Objectifs généraux

- Renforcer et accompagner la fonction parentale.
  - ✓ Consolider les liens intrafamiliaux
  - ✓ Impliquer les parents dans la vie de l'ACM
- Valoriser la citoyenneté en accompagnant le vivre-ensemble.
  - ✓ Renforcer le travail autour la vie collective
  - √ Favoriser les projets sur la citoyenneté
  - ✓ Accompagner les enfants dans leur rôle de citoyens (partage, respect...)
  - ✓ Consolider ou dynamiser les projets partenariaux
  - ✓ Sensibiliser les enfants à la différence

# 8. Les activités

Les activités proposées sont adaptées à l'âge et aux capacités des enfants.

Les activités manuelles, artistiques, ludiques... ont lieu dans les locaux du centre.

Les activités sportives (multi-sports) se font dans les différents complexes mis à disposition par la ville (gymnases, stades, piscine, city stade)

# 9. La communication

L'accueil collectif de mineurs diffuse ses informations grâce à différents moyens.

Les programmes d'animations et les grandes informations sont mis à disposition au centre social mais également sur le site internet.

Une page Facebook a été ouverte en 2018, ce qui permet d'illustrer les animations qui sont faites au centre, cette page a pour but aussi de transmettre des informations importantes.